



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Rappel de vos critères :

Dans le département Deux-Sèvres (79), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt , pour un prix de 25 000 € .

Résultat de l'évaluation en date du jeudi 19 juin 2025.

Emoluments du notaire	1 304 €
Emolument proportionnel de vente	504 € (dont 101 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	0 € (dont 0 € de TVA)
Droits dus au Trésor Public	1 452 €
Droits d'enregistrement	1 452 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	25 €
Frais de publication de vente	25 €
Débours	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
TVA	261 €
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	261 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	3 700 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 14.80 % du prix d'acquisition dont 6.95 % destinés au Trésor Public.

